



2 bis, avenue Pierre de Coubertin
38170 Seyssinet-Pariset



18, rue de la Tuilerie
38170 Seyssinet-Pariset

HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2024

HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS

Société anonyme
RCS : GRENOBLE 452 830 664

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2024

A l'assemblée générale de la société HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Les créances clients de la société HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS figurent à l'actif du bilan au 30 juin 2024 pour un montant de 31 162 K€. Ce total des créances inclut la créance d'un client pour 16 665K€ (13.887,5K€ HT) dont un montant de 4 644K€ est échu depuis plus d'un an et un montant de 11 700K€ depuis plus de six mois.

Tel que mentionné dans le Paragraphe 5.14 « Clients et autres actifs courants » de l'annexe, les factures en comptes clients non réglées correspondent à des factures d'acomptes contractuels sur les projets en cours avec ce client, trouvant leur contrepartie en chiffre d'affaires. Cette créance ne fait l'objet d'aucune dépréciation à la clôture de l'exercice.

En l'absence d'éléments mis à notre disposition justifiant la recouvrabilité de cette créance, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier si une dépréciation est nécessaire, étant précisé qu'aucune livraison de station n'ayant été réalisée à la date de clôture ni à ce jour, le risque net pour la société correspondrait à la marge déjà reconnue majorée des coûts spécifiques non récupérables, risque que nous n'avons pas été en mesure d'évaluer.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Reconnaissance du chiffre d'affaires

Votre société constate les revenus sur les projets industriels de durée longue ou des contrats d'installation sur des chantiers et des contrats de prestation de service et de maintenance selon les modalités décrites dans la note 2.9 « Chiffre d'affaires » de l'annexe. Ces revenus sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par la direction et de l'avancement des projets selon la méthode du coût.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre

son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

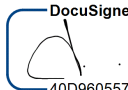
Fait le 30 octobre 2024,

Mazars Gourgue

BBM & Associés

Signé par :

6DFE04C6516C44C...

DocuSigned by:

40D9605575F54D0...

Bertrand CELSE

Laurent COHN

Associé

Associé

Notes aux comptes annuels 30 juin 2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice dont le total est de 109 485K € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, et comptes annuels dégageant un déficit de -13 354K €.

Bilan

En milliers d'euros	2024.06	2023.06
Immobilisations incorporelles	6 445	3 906
Immobilisations corporelles	32 266	27 235
Immobilisations financières	6 231	6 176
Actif non courant	44 942	37 317
Stocks et en-cours	1 833	3 816
Créances d'exploitation	53 300	36 721
Autres actifs courants	2 716	4 082
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 694	30 587
Actif courant	64 543	75 205
Total ACTIF	109 485	112 522
Capital	1 529	1 518
Primes liées au capital	66 508	66 518
Réserves	(11 187)	(3 941)
Résultat net	(13 354)	(7 246)
Autres réserves	169	
Total des capitaux propres	43 664	56 849
Endettement non courant	21 953	19 346
Autres passifs non courants	15	15
Passif non courant	21 968	19 361
Provisions courantes	142	65
Endettement courant	3 979	1 632
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 889	18 797
Autres passifs courants	17 843	15 818
Passif courant	43 853	36 312
Total PASSIF	109 485	112 522

Compte de résultat

En milliers d'euros	2024.06	2023.06
Chiffre d'affaires	24 781	30 082
Achats consommés	(20 514)	(24 840)
Charges externes	(7 728)	(6 292)
Charges de personnel	(10 120)	(7 273)
Impôts et taxes	(155)	(172)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	(2 225)	(2 102)
Autres produits et charges opérationnels courants	4 375	5 861
Résultat opérationnel courant	(11 585)	(4 736)
Produits opérationnels non courants	141	225
Charges opérationnelles non courantes	(729)	(166)
Autres produits et charges opérationnels non courants	(588)	59
Résultat opérationnel	(12 173)	(4 678)
Coût de l'endettement financier brut	(439)	(181)
Coût de l'endettement financier net	(439)	(181)
Autres produits et charges financiers	(790)	(2 524)
Résultat financier	(1 229)	(2 705)
Impôts sur les résultats	48	137
Résultat net	(13 354)	(7 246)

Note 1 : Règles et méthodes comptables

1.1. Principes et conventions générales

Les Comptes annuels établis pour les besoins du prospectus ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général ainsi que des règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques pour l'ensemble des exercices présentés.

1.3. Principe de continuité de l'exploitation

Le principe de continuité de l'exploitation est défini selon l'article L123-20 du Code de Commerce.

L'évaluation de la continuité d'exploitation de HRS, au 30 juin 2024, est fondée sur plusieurs facteurs positifs qui viennent contrebalancer la réduction ponctuelle de la trésorerie apparente. HRS dispose de créances clients à hauteur de 50 M€, dont environ la moitié devrait être encaissée au cours de l'exercice 2024/2025, ce qui viendra renforcer significativement la trésorerie. De plus, la facturation des stations des nouvelles commandes anticipées sur le prochain exercice, en cohérence avec l'objectif de chiffre d'affaires annuel de 30 à 40M€, constituera des revenus futurs importants. Ces éléments, combinés à une réduction attendue des CAPEX industriels et une optimisation des dépenses de R&D, permettent d'envisager une amélioration significative de la trésorerie dans les mois à venir.

HRS a démontré sa capacité à absorber un BFR élevé dans le cadre de son ambitieux cycle d'investissements, aujourd'hui finalisé. La livraison des stations en construction, dont les paiements sont effectués à 80-90% avant livraison, viendra renforcer la position financière. Par ailleurs, le Groupe a réussi à mobiliser des financements supplémentaires, notamment à travers des lignes de crédit de ses partenaires bancaires et d'une convention de trésorerie avec son actionnaire majoritaire, renforçant ainsi sa résilience financière.

Sur la base de ces éléments, la direction de HRS estime que l'entreprise dispose des ressources nécessaires pour poursuivre ses activités dans les 12 prochains mois, et qu'il n'existe pas d'incertitudes significatives susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation. HRS reste solidement positionnée pour continuer à croître et à renforcer sa position sur le marché, grâce à sa capacité à générer des flux de trésorerie positifs après la livraison des stations en construction et à la réduction de ses investissements à moyen terme.

HRS se positionne sur un pipeline commercial solide de 343 M€, multiplié par 2,9 sur 12 mois. Les projets sont en phase de négociation finale et pourraient générer une croissance du chiffre d'affaires entre 30 M€ et 40 M€ pour l'exercice 2024/2025. L'ambition à moyen terme reste d'atteindre un chiffre d'affaires de 85 M€, soutenue par des projets en Europe, aux États-Unis et au Moyen-Orient.

1.4. Jugements et estimations de la direction de la société

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et de passifs à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat des exercices présentés. Ces estimations tiennent compte des données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

Les principales estimations concernent l'évaluation des frais de développement des stations de ravitaillement en hydrogène, activés au regard des avantages économiques futurs attendus. Dans le cadre de son orientation stratégique vers l'activité hydrogène, les produits issus des efforts de développement conduits par la société en ce sens depuis 2 ans arrivent à maturité sur un marché récent et très porteur. L'avantage concurrentiel et technique procuré par ces produits ainsi que les premières commandes déjà signées permettent d'envisager des perspectives de profitabilités à brèves échéances.

1.5. Monnaie de présentation des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en milliers euros.

Note 2 : Principales méthodes comptables

2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de frais de développement.

Les frais de développement sont des frais engagés pour développer les stations à hydrogène de 200 Kg et 1 Tonne.

Les frais de développement sont initialement évalués à leur coût, diminués des éventuels crédits d'impôt afférents, puis amortis sur leur durée d'utilité estimée à 4 ans. Les frais de développement sont ainsi immobilisés lorsque les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet,
- Intention de d'achever le projet,
- Capacité à utiliser ou à vendre l'actif,
- Perspective de l'actif incorporel à générer des avantages économiques futurs,
- Disponibilité des ressources techniques, financières et autres permettant d'achever le projet,
- Capacité à évaluer de façon fiables les dépenses rattachées à l'actif

Les coûts de développement sont revus annuellement afin de déterminer si les critères de comptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont toujours remplis.

2.1.2. Autres Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels qui figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des pertes de valeur cumulées. Ils sont amortis sur 3 ans.

2.1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, prix d'achat et frais d'accessoires, ou de production le cas échéant.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---|------------|
| - Agencements et aménagements des constructions | 5 à 10 ans |
| - Installations générales | 5 à 10 ans |
| - Installations techniques | 5 à 10 ans |
| - Matériel et outillage industriels | 3 à 15 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 3 à 7 ans |
| - Mobiliers | 10 ans |

2.1.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées :

- Des parts sociales Crédit Coopératif et SOMUDIMEC
- De dépôts et cautionnements versés
- De la souscription de l'émission d'obligations convertibles de la société Hype pour 6 M€

Elles sont valorisées au coût d'achat historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.2. Stocks

Les stocks de matières et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les produits finis et en cours de production sont le cas échéant évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise.

Les stocks et en cours de production sont le cas échéant dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle, selon une approche au cas par cas, au regard de la qualité des produits, à la date de clôture de l'exercice.

2.3. Créances clients et autres créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas (dépréciation individuelle de risque avéré) et sont dépréciées en fonction des risques évalués.

2.4. Trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes bancaires et de placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie.

Les valeurs mobilières de placement incluent à leurs justes valeurs les titres Gaussin pour 60 K€ et les titres Haffner pour 203 K€.

Les découverts bancaires figurent au bilan en trésorerie passive pour 9 K€.

2.5. Capital

Au 30 juin 2024, le capital social de la Société s'élève à 1.528.605,10 euros, divisé en 15.286.051 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune.

Les mouvements sur l'exercice clos au 30 juin 2024 des actions auto détenues peuvent être synthétisés comme suit (montants mentionnés en euros) :

	30/06/2024	30/06/2023
Nombres de titres achetés	256 190	122 315
Valeur des titres achetés	2 840 196	2 582 504
Prix unitaire moyen	11	21
Nombre de titres vendus	238 543	122 739
Valeur des titres vendus à l'origine	2 113 206	2 562 350
Prix de ventes des titres vendus	2 558 365	2 565 118
Plus ou moins-value	(445 159)	2 768
Nombres de titres annulés		
Nombres de titres	28 130	20 623
Valeur d'origine des titres	204 960	426 803

2.6. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et du règlement ANC 2014-03 sur les passifs.

Les provisions pour risques et charges constatées correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- Le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise,
- L'incidence économique négative pour la société, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci,
- L'obligation justifiant la constitution de la provision pour risques et charges trouve l'origine dans l'exercice et est existante à la clôture.

Les provisions sont évaluées au cas par cas en fonction du risque et des motifs de demandes.

Au 30 juin 2024, la société HRS a conservé une provision pour risque dans le cadre d'un litige à la suite de défaillances dans l'exécution d'une commande par la société AEI au cours des exercices précédents. La provision est inscrite dans les comptes pour 65 K€.

Un litige prud'homal a fait l'objet d'une provision pour 77 K€.

Avantages au personnel :

La loi française exige, le cas échéant, le versement d'une indemnité de départ à la retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis pour les salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chaque salarié présent à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ à la retraite, selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode est définie par la norme comptable IAS19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003

R-01 du CNC. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Le montant de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière ne fait pas l'objet d'une provision et est présenté de la note 5.23 de la présente annexe.

2.7. Dettes financières

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

2.8. Dettes

Les dettes sont comptabilisées initialement pour leur valeur nominale puis à leur valeur d'inventaire, c'est-à-dire au coût amorti sur la base de l'échéancier contractuel.

2.9. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société est constitué par la vente de services et de biens pour :

- L'installation de tuyauterie industrielle,
- La fabrication de stations de ravitaillement en hydrogène.

Lorsque les revenus sont liés au projet industriel de durée longue ou des contrats d'installation sur des chantiers et des contrats de prestation de service et de maintenance, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement du projet selon la méthode de coût.

Pour les revenus générés suite à la vente d'un produit et à la livraison physique chez un client, le chiffre d'affaires est constaté à l'achèvement lors de la livraison du produit.

2.10. Crédit d'impôt innovation

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche et d'innovation peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche et d'innovation ont été encourues. Compte-tenu du statut de PME au sens communautaire de la société, le remboursement intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation.

2.11. Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels listés dans le PCG composent le résultat exceptionnel.

Ils sont retranscrits dans le poste « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

Note 3 : Evènements significatifs

[Juillet 2023 – HYmpulsion réaffirme sa confiance à HRS avec la commande d'une nouvelle station hydrogène de grande capacité pour le programme ZEV¹](#)

Le 6 juillet 2023, la Société a annoncé avoir reçu une nouvelle commande pour la fourniture d'une station HRS40 (40 kg/heure soit 1 tonne/jour), de la part de la société HYmpulsion, en charge du projet Zero Emission Valley (« ZEV »), quelques mois seulement après la montée de gamme de 2 stations précédemment commandées vers des capacités unitaires d'une 1 tonne/jour (voir communiqué du 13 mars 2023).

Pour rappel, le projet Zero Emission Valley vise à développer, à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, une filière de mobilité décarbonée, rentable et pérenne, à travers le déploiement simultané d'infrastructures de production, de stockage et de distribution d'hydrogène vert d'une part et la mise à disposition de véhicules à hydrogène d'autre part.

Le plan prévoit, d'ici à 2024, le déploiement de 18 stations hydrogène, et de 450 véhicules légers à pile combustible zéro-émission utilitaires et de l'ordre de 115 bus, camions et autocars, ainsi que la production d'hydrogène vert. Ce projet a pour objectif de faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la région pionnière de la mobilité hydrogène en France et l'un des premiers territoires neutres en carbone au niveau européen, tout en participant à la création de modèles rentables et duplicables à l'échelle européenne.

Dans ce contexte et afin de poursuivre l'accélération du déploiement de son réseau de distribution dans les prochains mois, HYmpulsion a choisi de renouveler sa confiance à HRS, avec la commande d'une nouvelle station hydrogène, d'une capacité d'1 tonne/jour.

[Juillet 2023 – Commande de 2 stations de ravitaillement en hydrogène renouvelable pour des véhicules lourds²](#)

Le 10 juillet 2023, la Société a annoncé avoir été retenue, par un leader français des travaux publics pour la fourniture et l'installation d'une solution de ravitaillement composée de 2 stations de ravitaillement en hydrogène HRS14 (14 kg/h ou 300 kg/jour) avec un objectif de délivrer, au total, jusqu'à 500 kg/jour.

Ces 2 stations seront destinées à un point de distribution d'hydrogène renouvelable, sur le site d'un pôle de valorisation énergétique d'une grande agglomération française pour alimenter divers types de véhicules lourds, notamment une dizaine de bus à hydrogène dans l'agglomération.

HRS en assurera la conception, la fourniture et l'installation pour une mise en service prévue au cours du 2ème semestre 2024. Elles seront alimentées en hydrogène renouvelable produit localement par un électrolyseur.

[Juillet 2023 – HRS s'implante en Espagne : ouverture de son premier bureau commercial à l'internationale et signature d'un partenariat local³](#)

Le 12 juillet 2023, la Société a annoncé l'inauguration de son bureau commercial en Espagne, la première de l'entreprise française à international.

¹ Cf. communiqué de presse en date du 6 juillet 2023

² Cf. communiqué de presse en date du 10 juillet 2023

³ Cf. communiqué de presse en date du 12 juillet 2023

Avec ce nouveau bureau, HRS entend accélérer le déploiement de ses stations de ravitaillement en hydrogène dans la péninsule ibérique où la société a déjà vendu 9 stations de ravitaillement en hydrogène, dont 8 pour pHYnix, un producteur européen indépendant d'hydrogène vert et de services associés (voir le communiqué de presse du 19 janvier 2023), et 1 pour Plug Power (voir le communiqué de presse du 20 avril 2023).

Pour HRS, qui a déjà commencé ses opérations commerciales à distance en 2022, l'ouverture d'une filiale locale marque une nouvelle étape dans son engagement dans la péninsule ibérique et en particulier en l'Espagne. Selon la feuille de route gouvernementale sur l'hydrogène vert d'octobre 2020, l'Espagne aura besoin de plus de 150 stations d'hydrogène d'ici 2030. Avec l'ouverture de cette filiale, HRS contribuera au développement de l'hydrogène, et en particulier de l'hydrogène vert, en tant que carburant dans le pays. "

Dans cette optique, HRS vient de signer un protocole d'accord avec la société espagnole H2 Biotech, dans le but de développer des projets communs de mobilité durable basés sur l'hydrogène vert.

HRS travaille en étroite collaboration avec des fournisseurs locaux pour l'installation et la maintenance de ses stations d'hydrogène.

[Septembre 2023 – HRS lance la HRSchool : une école de formation interne autour des métiers de l'hydrogène⁴](#)

Le 11 septembre 2023, la Société a présenté son programme novateur de formation visant à développer à la fois les compétences de ses collaborateurs et des nouveaux arrivants et, plus largement, à contribuer au développement de l'écosystème hydrogène.

HRS se mobilise pour transférer ses compétences clés aux nouveaux collaborateurs et a décidé d'innover en proposant des sessions d'intégration et de formation sur plusieurs semaines. Cette formation alterne cours théoriques et mises en pratique en atelier, encadrés par des formateurs externes et tuteurs internes. Le programme se complète avec un module dédié aux enjeux de l'hydrogène, ses avantages, ses dangers et son utilité au-delà de la mobilité.

La HRSchool illustre l'engagement profond de l'entreprise envers le développement personnel et professionnel de ses équipes, elle intègre également un accès simplifié à des formations adaptées aux besoins spécifiques de chaque collaborateur.

⁴ Cf. communiqué de presse en date du 11 septembre 2023

[Septembre 2023 – GCK choisit à nouveau HRS pour son réseau de stations de ravitaillement en hydrogène⁵](#)

Le 20 septembre 2023, la Société a annoncé avoir reçu une deuxième commande pour une station HRS14 de ravitaillement en hydrogène, d'une capacité de 200 kg/jour, de la part de GCK Energy, l'une des sociétés du groupe industriel GCK, spécialisé dans les solutions technologiques pour accélérer la décarbonation des transports.

GCK Energy avait à ce titre commandé une 2^{ème} station à HRS, après une première commande effectuée en début d'année 2023 (cf communiqué du 2 février 2023). Cette nouvelle station transportable, d'une capacité de 200 kg/jour, spécialement adaptée à la recharge de véhicules lors d'évènements sportifs ou culturels, sera installée à la demande du client.

[Octobre 2023 – HRS s'associe à la maison Aribert pour la restauration de son nouveau site, une alliance d'excellence culinaire et d'engagement responsable⁶](#)

Le 25 octobre 2023, HRS a annoncé un partenariat avec La Maison Aribert, dirigée par le chef étoilé Christophe Aribert, afin de fournir des repas variés et équilibrés à ses collaborateurs sur le site de Champagnier. Ce partenariat reflète l'engagement de HRS et de son PDG, Hassen Rachedi, en faveur d'un environnement de travail de qualité et d'une démarche responsable et durable, renforcée par l'initiative de la semaine de 4 jours pour les équipes de production. La Maison Aribert, inspirée par la nature, s'approvisionnera localement en produits frais et cultivés sur place, favorisant ainsi une alimentation durable et régionale.

HRS et la Maison Aribert partagent une vision commune d'un monde durable, plus vertueux et d'une alimentation responsable accessible à tous.

[Novembre 2023 – HRS dévoilera à la COP28 de Dubaï la borne de distribution des stations de ravitaillement en hydrogène HRS conçue en collaboration avec le créateur Philippe Starck⁷](#)

Le 27 novembre 2023, la Société a annoncé sa participation à la 28^{ème} Conférence des Parties sur les changements climatiques (COP28), prévue du 30 novembre au 12 décembre 2023 à Dubaï. Elle réunira des pays signataires de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et des acteurs clés de la lutte contre le changement climatique.

En tant qu'acteur européen majeur du déploiement de l'infrastructure hydrogène pour la mobilité qui permettra à terme de réduire significativement les émissions des carburants fossiles, HRS sera présent avec un stand au cœur de la « Green Zone » de la COP28, dans l'espace dédié aux technologies de la transition énergétique, à l'innovation et à la décarbonation.

Les bornes de distribution HRS BY STARCK intégrées aux stations de ravitaillement en hydrogène HRS sont à destination des professionnels et particuliers. Ces bornes ont la capacité de ravitailler en 350 et 700 bar, tous types de véhicules, bus, cars, camions, VUL, voitures, engins logistique, respectant les normes en vigueur (SAE J2601, ...). Par cette collaboration,

⁵ Cf. communiqué de presse en date du 20 septembre 2023

⁶ Cf. communiqué de presse en date du 25 octobre 2023

⁷ Cf. communiqué de presse en date du 27 novembre 2023

HRS confirme sa volonté d'allier excellence technique et industrielle afin de développer des stations hydrogène élégantes et performantes, parfaitement intégrées dans les territoires.

[Décembre 2023 – HRS poursuit son partenariat avec Plug Power avec deux nouvelles commandes de stations de ravitaillement en hydrogène⁸](#)

Le 5 décembre 2023, la Société a annoncé avoir reçu une nouvelle commande ferme de 2 stations de ravitaillement spécifiques en Hydrogène de la part de Plug Power Inc. (« Plug »). Cela porte ainsi à 7 le nombre de stations commandées par Plug dans le cadre du partenariat signé en début d'année.

Ces nouvelles stations s'inscrivent dans l'ambitieux plan de développement européen de Plug, visant à équiper des sites de manutention. HRS a développé pour le compte de Plug une station de ravitaillement spécifique compétitive pour alimenter en hydrogène des flottes de chariots élévateurs équipés de la solution de pile à combustible de Plug.

Ces deux nouvelles stations seront installées par HRS au Royaume-Uni. Pour rappel, Plug a déjà passé deux commandes fermes pour un total de 5 stations spécifiques (cf. communiqués du 1er février 2023 et du 20 avril 2023), dont 2 sont en cours d'installation au Royaume-Uni, 2 en Espagne et 1 en France.

[Décembre 2023 – HRS présent au CES Las Vegas 2024 avec la région Auvergne-Rhône-Alpes⁹](#)

Le 14 décembre 2023, la Société a annoncé sa participation au Consumer Electronic Show Las Vegas (CES) qui se tiendra du 09 au 12 janvier 2024, le plus grand salon international dédié à l'innovation technologique.

Le CES est l'événement majeur du secteur de l'électronique et des innovations technologiques. Chaque année, cet événement phare attire plus 4 000 entreprises, 140 000 visiteurs et génère un volume d'affaires impressionnant de plusieurs centaines de milliards de dollars. Il est le lieu idéal pour présenter des innovations, notamment dans la mobilité de demain, et rencontrer des acteurs clés du secteur technologique. Depuis plusieurs années, le salon est également un point central de la promotion des plus grandes avancées en faveur de la décarbonation et de l'engagement vers un monde plus durable.

Plaçant l'innovation au cœur de sa stratégie de développement de la mobilité hydrogène, HRS a été retenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour présenter ses solutions innovantes lors du CES 2024, au sein d'une délégation d'entreprises technologiques de son territoire. La Région va ainsi investir un pavillon régional dédié de près de 300 m² au cœur de l'Eureka Park, accueillant 38 entreprises.

Dans ce cadre, Minalogic (le pôle de compétitivité de la transformation numérique en Auvergne-Rhône-Alpes) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes tiendront également une conférence de

⁸ Cf. communiqué de presse en date du 5 décembre 2023

⁹ Cf. communiqué de presse en date du 14 décembre 2023

presse de présentation le lundi 18 décembre 2023 à 11h30 à l'Hôtel de Région de Lyon, en présence de HRS.

[Décembre 2023 – Nouvelle commande de station de ravitaillement en hydrogène pour la France¹⁰](#)

Le 18 décembre 2023, la Société a annoncé avoir reçu une nouvelle commande pour une station HRS14 de ravitaillement en hydrogène, d'une capacité de 200 kg/jour à 300 kg/jour. La mise en service est prévue en 2024.

HRS assurera la conception, la fourniture et l'installation d'une station transportable qui sera installée en Île-de-France en 2024. Cette station sera présentée en marque blanche, selon la demande d'un client historique de HRS.

[Février 2024- HRS entre au palmarès des 500 champions de la croissance établi par Les Echos en 2024¹¹](#)

Le 12 février 2024, la Société a annoncé son entrée dans le top 100 du palmarès 2024 des 500 Champions de la croissance et se positionne à la 7ème place du secteur Energie.

Les Echos Week-End et l'institut Statista ont dévoilé pour la huitième fois le palmarès des Champions de la croissance qui rassemble les 500 entreprises françaises ayant le plus fort taux de croissance de leur chiffre d'affaires sur la période 2019-2022

HRS se distingue ainsi pour la première fois grâce à une croissance annuelle moyenne de 47,7% sur la période du 30 juin 2019 au 30 juin 2022. HRS participe ainsi à la montée en puissance du secteur de l'énergie, en progression par rapport à l'année dernière, avec 16 lauréats contre seulement 12 un an plus tôt.

[Mars 2024 – Seven et HRS annoncent un partenariat visant à installer jusqu'à 5 stations HRS40 de 1 tonne/jour¹²](#)

Le 28 mars 2024, la Société et la société Seven ont annoncé leur partenariat, pour installer jusqu'à 5 stations hydrogène d'ici à 2025.

Les partenaires ont décidé d'associer leurs savoir-faire dans de futurs projets de mobilité hydrogène avec 5 stations HRS40 de 1 tonne/jour prévues entre 2024 et 2025. La LOI signée le 28 mars 2024 positionne HRS comme fournisseur exclusif de SEVEN.

Cet accord marque une étape importante entre les partenaires, ouvrant la voie à des projets de grande envergure, permettant ainsi d'apporter une solution concrète à une demande déjà importante en matière de station hydrogène sur le territoire français.

¹⁰ Cf. communiqué de presse en date du 18 décembre 2023

¹¹ Cf. communiqué de presse en date du 12 février 2024

¹² Cf. communiqué de presse en date du 28 mars 2024

[Avril 2024 – Seven commande à HRS une première station HRS40 de 1 tonne/jour dans le cadre du projet Corridor H2 en Occitanie¹³](#)

Le 3 avril 2024, la Société a annoncé avoir reçu une commande ferme de SEVEN, acteur clé de la transition énergétique pour installer une station de ravitaillement en hydrogène au cœur du territoire tarnais, dans le cadre du projet européen Corridor H2 soutenu par la Banque Européenne d'Investissement (40M€) et la Commission Européenne (14,5M€).

Cette station HRS40 d'une capacité de 1 tonne/jour, sera mise en service dès décembre 2024 et sera intégrée dans la station multi-énergies de Saint-Sulpice-la-Pointe développée par SEVEN, et inaugurée en avril 2022 avec déjà 4 pistes GNC.

Elle s'inscrit dans le projet Corridor H2 lancé en 2021 porté localement par la région Occitanie et le département du Tarn. Ce projet d'envergure européenne vise à développer depuis la Péninsule ibérique et jusqu'au nord de l'Europe la production et de distribution d'hydrogène pour la mobilité, couplée au déploiement de nombreux véhicules lourds à hydrogène. Sur son périmètre occitan, la région a pour objectif de déployer 2 unités de production d'hydrogène vert, 8 stations de distribution d'hydrogène, 40 camions à propulsion H2, 22 unités réfrigérées, 40 remorques frigorifiques et 15 autocars H2 en rétrofit.

Cette première collaboration de station hydrogène sur un projet développé par SEVEN s'inscrit dans le cadre du partenariat signé par les deux entreprises le 28 mars 2024, visant à installer ensemble jusqu'à 5 stations hydrogène d'ici à 2025.

[Avril 2024 – HRS sécurise le financement de l'infrastructure de sa zone de tests unique en Europe pour la mobilité hydrogène¹⁴](#)

Le 8 avril 2024, la Société a annoncé l'obtention d'un financement bancaire majeur de 3,1 millions d'euros pour sa zone de tests de stations de ravitaillement en hydrogène. Ce financement, qui a été contre-garanti dans sa grande majorité avec le soutien de la BPI, mais aussi celui de la SOMUDIMEC, a rassemblé les partenaires bancaires d'HRS : BNP PARIBAS, CREDIT COOPERATIF, LCL, et SG AUVERGNE RHÔNE ALPES (groupe Société Générale). Ce partenariat souligne la solidité du projet industriel et la confiance de nos parties prenantes financières dans la vision à long terme de HRS.

Ce soutien financier exceptionnel permet à HRS de finaliser sa zone de tests unique en Europe destinée à devenir un pilier dans le développement de la mobilité hydrogène lourde, grâce à ses installations de pointe et sa capacité à mener des expérimentations en conditions réelles.

La zone de tests intègre deux stations de ravitaillement alimentées en hydrogène vert : une station HRS14 déjà en opération et une station HRS40 délivrant 1 tonne/jour d'hydrogène en cours d'installation et qui entrera en service au cours du premier semestre 2024. L'introduction de la station HRS40 marque une avancée significative dans les capacités de tests d'HRS, préparant le terrain pour les premières installations de stations de ravitaillement de grande capacité courant 2024.

Au cœur du nouveau complexe industriel de HRS de 14 300 m², la zone de tests s'intègre à un centre de recherche et développement collaboratif. Ce centre vise à rassembler des partenaires industriels de premier plan pour échanger des savoir-faire, optimiser les performances des stations de ravitaillement en hydrogène, et accélérer leur déploiement global. Ainsi, ce sont d'ores et déjà 2 projets européens regroupant 2 consortiums de sociétés

¹³ Cf. communiqué de presse en date du 3 avril 2024

¹⁴ Cf. communiqué de presse en date du 8 avril 2024

dont HRS fait partie, qui ont lancé leurs travaux sur le ravitaillement rapide pour les véhicules lourds, et la compression hydraulique optimisée pour adresser aussi les stations de grandes capacités.

[Avril 2024 – HRS obtient le soutien de la BPI avec une aide de 1,35 million d'euros pour l'innovation et le développement à l'international¹⁵](#)

Le 29 avril 2024, la Société a annoncé l'obtention d'un financement exceptionnel de 1,35 million d'euros de la part de Bpifrance. Cette aide financière stratégique vise à accélérer l'expansion internationale de l'entreprise et à intensifier ses activités de recherche et développement, particulièrement dans le domaine des stations de grandes capacités.

Ce financement se décompose en un Prêt Innovation de 800 000 € avec différé de remboursement de 3 ans, et une Assistance Prospection de 550 000 € remboursable sous certaines conditions d'atteintes de chiffre d'affaires aux USA, manifestant ainsi la confiance et l'engagement renouvelés de Bpifrance envers HRS.

- Le Prêt Innovation permettra à nos équipes de recherche et développement de jouer un rôle prépondérant dans le développement de technologies novatrices, tout en renforçant les performances et la fiabilité de nos installations. Ces innovations sont cruciales pour adapter nos stations aux évolutions du marché vers la mobilité hydrogène lourde et intensive, mais aussi aux normes et conditions climatiques spécifiques aux États-Unis et au Moyen-Orient.
- L'Assistance Prospection, quant à elle, est une subvention remboursable qui renforcera nos capacités commerciales aux États-Unis, un marché offrant des perspectives de croissance significatives pour les stations hydrogène de grandes capacités. En outre, HRS bénéficiera également de la Garantie de Projets à l'international de Bpifrance, qui garantira 50% des fonds propres investis dans notre future filiale américaine, avec un engagement maximal de 2,1 millions d'euros sur trois ans.

Avec cet appui financier de Bpifrance, HRS a pour ambition de créer une filiale aux États-Unis pour adresser directement le marché nord-américain dès le second semestre 2024, marquant ainsi une avancée majeure dans sa stratégie d'expansion globale sur un marché bénéficiant d'un fort soutien réglementaire et fiscal.

Selon une étude publiée par Fuel Cell and Hydrogen Energy Association (FCHEA), et intitulée "Road Map to a US Hydrogen Economy Full Report", le marché américain de la mobilité hydrogène est attendu en forte croissance, avec une projection de 4300 stations spécifiquement pour les besoins des véhicules lourds (Heavy Duty Vehicles). Selon ce même rapport, d'ici 2030, il est projeté la vente de 1,2 million de FCEVs aux USA. Enfin, il en ressort que la Californie a fixé des objectifs ambitieux visant à créer un réseau de 1 000 stations d'hydrogène d'ici 2030.

Plus récemment, en octobre 2023, l'administration Biden a annoncé un investissement historique de 7 milliards de dollars dans 7 centres régionaux d'hydrogène vert (« Clean hydrogen hubs »). Ces centres catalyseront plus de 50 milliards de dollars d'investissements privés et publics et viseront à produire plus de 3 millions de tonnes d'hydrogène vert par an. L'objectif Hydrogen Shot™ aura pour ambition de réduire le coût de production de l'hydrogène vert à 1 dollar par kilogramme dans les 10 prochaines années, en soutenant les technologies d'électrolyse et en améliorant la fabrication et le recyclage.

¹⁵ Cf. communiqué de presse en date du 29 avril 2024

Enfin, en mars 2024, le Department Of Energy (DOE) des États-Unis a annoncé un investissement de 750 millions de dollars sur 52 projets répartis dans 24 états pour réduire le coût de l'hydrogène vert et renforcer le leadership américain dans ce secteur en croissance.

[Juin 2024 – HRS démarre son expansion internationale hors Europe commande d'une station HRS de ravitaillement hydrogène en Arabie Saoudite¹⁶](#)

Le 18 juin 2024, la Société a annoncé la première commande d'une station hydrogène HRS14 hors d'Europe, à destination d'un développeur de projets en Arabie Saoudite.

Disposant d'un potentiel de production d'énergie renouvelable considérable aussi bien dans l'éolien que dans le solaire, et d'une volonté marquée de se positionner en leaders de la transition énergétique par de nombreux plans de développement nationaux ambitieux, les pays du Moyen-Orient ont démontré lors de la COP28 qu'ils investissaient massivement dans le déploiement d'infrastructures de production d'hydrogène vert.

La mobilité hydrogène jouera un rôle significatif dans la trajectoire de décarbonation de cette région du monde, aussi bien dans les transports publics que privés, représentant des opportunités économiques importantes pour HRS.

La station HRS14, commandée par cet énergéticien national, acteur majeur de la région, ravitaillera une flotte prévisionnelle de 20 bus et des véhicules légers à partir de juillet 2024. Les sociétés entendent communiquer plus amplement après installation de la station au second semestre 2024.

Cette première station vendue hors de l'Europe marque une étape décisive dans la stratégie de HRS dans son développement à l'international sur les zones à fort potentiel, en particulier au Moyen Orient avec de nombreuses opportunités commerciales identifiées dans la région. HRS entend jouer un rôle majeur sur ce marché en plein essor et répondre grâce à sa maîtrise technologique et industrielles aux besoins croissants des acteurs de la région.

[Juin 2024 – HRS et pHYnix poursuivent leur collaboration pour le déploiement de projets européens de mobilité hydrogène¹⁷](#)

Le 20 juin 2024, la Société a annoncé avoir signé avec pHYnix, producteur indépendant européen d'hydrogène vert et de services associés, un avenant à l'accord-cadre du 19 janvier 2023, visant à adapter le déploiement des projets de stations hydrogène de pHYnix.

Dans le cadre de cet avenant, il est prévu que HRS livre à pHYnix, avant la fin de l'année 2027, 3 stations HRS40 de capacité 1 tonne/jour et 3 stations HRS14 de capacité 200 kg/jour. Ces 6 stations, d'une valeur cumulée de 12,5 M€, sont en cours de production depuis 2023. Les partenaires se sont accordés sur un nouvel échéancier de paiements, échelonnés entre juin 2024 et décembre 2027.

La commande de 2 stations supplémentaires HRS40 de capacité 1 tonne/jour figurant dans l'accord-cadre initial a été retirée. À ce jour, le chiffre d'affaires cumulé de ces 2 stations, reconnu à l'avancement depuis 2023, s'élève à 2,1 M€ au 31 décembre 2023, représentant un

¹⁶ Cf. communiqué de presse en date du 18 juin 2024

¹⁷ Cf. communiqué de presse en date du 20 juin 2024

avancement de 30 %. HRS redirigera ces stations vers d'autres commandes en cours de négociation, aux caractéristiques similaires ou proches, ce qui neutralisera l'impact de leurs réaffectations.

Par ailleurs, un partenariat stratégique a été conclu avec pHYnix pour favoriser le développement des ventes de stations HRS notamment dans le cadre de nouveaux marchés. Ce partenariat prévoit ainsi une assistance technique et commerciale de HRS, permettant à pHYnix de bénéficier d'un soutien accru dans la revente éventuelle des stations HRS déjà acquises et dans la conclusion de nouvelles commandes.

Cet accord, valable jusqu'à la fin de l'année 2027, reflète l'engagement de HRS à long terme pour le succès et la croissance de ses partenaires.

[Juin 2024 - HRS remporte un contrat stratégique pour une station HRS40 de 1 tonne/jour¹⁸](#)

Le 29 juin 2024, la Société a annoncé avoir été retenue pour la fourniture, la mise en service et l'entretien-maintenance d'une station de ravitaillement en hydrogène de grande capacité. Ce projet s'inscrit dans un programme ambitieux visant à accélérer la décarbonation de la mobilité lourde.

HRS sera chargé de déployer une station HRS40 de capacité 1 tonne d'hydrogène par jour qui sera équipée de protocoles de remplissage de réservoirs innovants et spécifiques, garantissant une efficacité et une sécurité optimales. HRS prendra également en charge l'installation complète de la station, incluant la distribution et les infrastructures de stockage nécessaires.

La mise en service de cette station de ravitaillement est prévue pour fin 2025. HRS s'engage également à assurer l'entretien et la maintenance continue de cette installation, garantissant sa performance et sa fiabilité à long terme. Ce projet stratégique marque une étape significative dans le développement des infrastructures hydrogène pour la mobilité lourde en France et consolide la position de HRS en tant que leader du secteur.

[Augmentation de capital – Acquisition définitive d'actions gratuites](#)

Lors de sa réunion en date du 27 juillet 2023, le Conseil d'administration a constaté l'attribution définitive de 54.700 actions gratuitement attribuées le 27 juillet 2022. Par conséquent, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 5.470 euros par la création de 54.700 actions ordinaires nouvelles.

Le 6 octobre 2023, le Président Directeur Général de la Société a constaté l'attribution définitive de 10.000 actions ordinaires attribuées gratuitement le 6 octobre 2022. Par conséquent, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 1.000 euros par la création de 10.000 actions ordinaires nouvelles.

Lors de sa réunion en date du 24 janvier 2024, le Conseil d'administration a constaté l'attribution définitive de 38.600 actions gratuitement attribuées le 18 janvier 2023. Par conséquent, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 3.860 euros par la création de 38.600 actions ordinaires nouvelles.

¹⁸ Cf. communiqué de presse en date du 29 juin 2024

Au 30 juin 2024, le capital social de la Société s'élève à 1.528.605,10 euros, divisé en 15.286.051 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune.

[Transfert de siège social](#)

Lors de sa réunion en date du 4 octobre 2023, le Conseil d'administration a décidé de procéder au transfert du siège social de la Société au 283 Route des Lavières, 38800 Champagnier. Ce transfert a fait l'objet d'une ratification à l'occasion de l'Assemblée Générale en date du 17 novembre 2023.

Note 4 : Evènements postérieurs à la clôture

[Contrat de partenariat stratégique pour l'activité de tuyauterie industrielle entre HRS et ECM technologies](#)

Le 29 juillet 2024, la Société a annoncé la signature d'un contrat-cadre exclusif de prestations de façonnage de tuyauteries complexes pour le compte d'ECM Technologies, leader mondial en conception et fabrication d'équipements de traitement thermique. Ce partenariat représente un contrat de plusieurs millions d'euros pour HRS sur les cinq prochaines années, reflétant l'engagement mutuel des deux entreprises à fournir des solutions de haute qualité et à innover dans le domaine de la tuyauterie industrielle.

Selon les termes du contrat, ECM Technologies confiera à HRS, selon ses besoins, la réalisation en façonnage de pièces de tuyauterie pour ses solutions de fours photovoltaïques à haute technicité, garantissant ainsi un niveau élevé de qualité et de réactivité pour toutes ses productions.

Ce contrat s'inscrit dans la volonté de HRS de développer son activité complémentaire de tuyauterie industrielle, qui permet de développer des compétences cruciales dans la fabrication de stations hydrogène. Cette expertise historique renforce la capacité du Groupe à offrir des solutions intégrées et de haute qualité, contribuant ainsi à la croissance et à la diversification de son portefeuille d'activités.

[Un nouveau site industriel adjacent, financée par l'actionnaire majoritaire, afin de soutenir l'expansion de l'activité](#)

Le 29 juillet 2024, la Société a annoncé que Holding HR, la holding du fondateur et actionnaire majoritaire d'HRS, Hassen RACHEDI, finance, avec le soutien intégral du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes, la construction d'un second bâtiment de 10 000 m² sur un terrain de 1,4 hectare adjacent au site actuel d'HRS à Champagnier. Ce nouveau bâtiment industriel, bâti à nouveau par SBI (Société de Bâtiment Industriel), sera mis à disposition d'HRS pour y abriter, à terme, la production de tuyauterie ainsi qu'une ligne supplémentaire de production de stations hydrogène de grande capacité.

[HRS élargit sa base installée avec 7 nouvelles stations hydrogène en France et à l'international en 3 mois 5 autres stations à installer - soit 27 stations d'ici à fin 2024](#)

Le 5 septembre 2024, la Société a annoncé l'obtention de la certification « Great Place to Work® », avec une perception positive globale de ses collaborateurs de 85%.

Lancé en 1981, le label « Great Place to Work® » vient reconnaître et valoriser les efforts des entreprises qui assurent le maintien d'un cadre de travail de qualité à travers le renforcement des valeurs d'entreprise, telle la confiance entre les collaborateurs d'une part et le chef d'entreprise d'autre part. Ce label constitue le plus haut niveau de reconnaissance de la qualité de vie au travail et des conditions de travail d'une entreprise.

Cette distinction met en lumière les efforts du management de HRS pour offrir à chaque collaborateur un lieu de travail épanouissant. En effet, depuis de nombreuses années, HRS accorde une importance de premier plan aux enjeux de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), avec comme pierre angulaire, le bien-être de ses collaborateurs.

Pour cela, HRS vise en premier lieu à offrir un package salarial particulièrement attractif comprenant notamment une distribution d'actions gratuites chaque année à l'ensemble des collaborateurs. La Société a également mis en place la semaine de 4 jours pour le personnel de production renforçant l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. La société propose aussi un restaurant d'entreprise avec une contribution du salarié au minimum légal journalier, avec des menus variés et équilibrés, entièrement réalisés par les équipes du chef Aribert, détenteur de deux étoiles au Guide Michelin et de quatre toques au Gault et Millau. Enfin, HRS s'engage à transférer ses compétences clés aux nouveaux collaborateurs et innove en proposant des sessions d'intégration et de formation sur plusieurs semaines à travers son école de formation : la HRSchool.

[HRS lance son expansion en Italie avec une première commande d'une station de ravitaillement hydrogène](#)

Le 11 septembre 2024, la Société a annoncé avoir reçu une commande pour la fourniture et l'installation d'une station hydrogène HRS14 en Italie à destination d'un acteur industriel.

La station bi-pression sera installée d'ici fin 2025 sur le site du client et ravitaillera tous types de véhicules fonctionnant à l'hydrogène, qu'il s'agisse de voitures particulières, de camions, de bus, ou même de véhicules industriels, répondant ainsi à une grande variété de besoins en matière de mobilité décarbonée.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des programmes de soutien à la transition énergétique, tant européen qu'italien, visant le déploiement rapide des infrastructures hydrogène. Il est soumis à l'obtention de subventions qui seront confirmées d'ici fin novembre 2024, date à laquelle le programme pourra débuter.

Pour atteindre les objectifs de l'Union européenne en matière de décarbonation des transports, l'Italie entend investir 230M€ dans le déploiement des stations hydrogène pour les transports routiers. Au moins 40 stations de ravitaillement hydrogène seront ainsi développées le long des axes majeurs et à proximité des ports et terminaux logistiques à l'horizon 2026.

Cette commande marque un premier succès pour HRS en Italie et confirme la capacité de la société à déployer son expertise technologique à travers l'Europe et dans le monde entier. L'Italie fait en effet partie des marchés européens à fort potentiel, ciblé commercialement par HRS, notamment au travers d'un travail de terrain avec son partenaire Simplify.

[HRS et Element 2 unissent leurs forces pour accélérer le développement de la mobilité hydrogène au Royaume-Uni](#)

Le 30 septembre 2024, la Société a annoncé une nouvelle commande au Royaume-Uni avec la fourniture et l'installation d'une station hydrogène HRS14 pour Element 2, un acteur clé du secteur. Cette collaboration soutiendra la transition énergétique de la mobilité britannique en contribuant à la décarbonisation des transports à travers des solutions hydrogène.

Fondée en 2020, Element 2 développe le premier réseau national de stations de ravitaillement en hydrogène à grande échelle au Royaume-Uni et en Irlande. Cette infrastructure vise à répondre à la demande croissante des opérateurs de flottes commerciales (bus, poids lourds, véhicules utilitaires) ainsi qu'aux besoins des particuliers et entreprises, pour faciliter la transition vers des mobilités zéro émission.

Dans ce cadre, HRS fournira une station de dernière génération HRS14 d'une capacité de 14kg/heure, qui sera installée à Darlington, à l'aéroport international de Teesside. Au cœur de ce projet soutenu par une subvention d'Innovate UK, la station bi-pression alimentée en hydrogène vert ravitaillera à la fois des fourgonnettes commerciales, des voitures et de véhicules de soutien aéroportuaires, dans le cadre d'une série d'essais de longue durée.

Element 2 collabore avec HRS, partenaire de choix, pour ses équipements de stations de ravitaillement en hydrogène de classe mondiale, grâce à ses services et solutions performantes qui optimisent l'efficacité opérationnelle. Après deux stations fournies pour des usages logistiques au Royaume-Uni, il s'agit de la 3ème station HRS sur ce territoire.

Cette commande confirme le succès Européen des stations HRS, marqué par cette première collaboration avec un acteur majeur britannique. Le Royaume-Uni constitue un des moteurs européens de l'expansion de l'hydrogène à travers sa stratégie ambitieuse qui vise à installer 10 GW de production d'hydrogène d'ici à 2030 ainsi qu'un large réseau de stations de ravitaillement.

Dans ce cadre, cette première collaboration ouvre la voie à de prochains développements conjoints visant à accélérer la décarbonation des transports au Royaume-Uni.

[Attributions gratuites d'actions](#)

Lors de sa réunion en date du 25 juillet 2024, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 17 novembre 2023, a procédé à l'attribution gratuite de 87.800 actions ordinaires de la Société au profit de membres du personnel salarié de la Société.

Lors de sa réunion en date du 9 octobre 2024, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 17 novembre 2023, a procédé à l'attribution gratuite de 5.000 actions ordinaires de la Société au profit d'un membre du personnel salarié de la Société.

Note 5 : Notes sur les comptes annuels

5.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a été réalisé exclusivement en France.

Il s'élève à 24 781 K€ au 30.06.24, en recul de -18% par rapport au 30.06.23 qui s'élevait à 30 082 K€.

En milliers d'euros	2024.06	2023.06
Stations hydrogène et maintenance	21 902	26 555
Tuyauterie industrielle et autres	2 878	3 525
Chiffre d'affaires	24 781	30 082

HRS a connu un exercice intense marqué par un deuxième semestre d'importante activité opérationnelle et commerciale, tout en conservant une structure de coûts quasi inchangée par rapport aux 6 premiers mois de l'année. Le chiffre d'affaires annuel 2023/2024 ressort à 24,8 M€, en baisse de 17,6% par rapport à l'exercice précédent, dont 21,9 M€ pour les Stations hydrogène avec :

- 13,2 M€ issus 7 nouvelles stations commandées sur la période en Europe, dont 2 dans le cadre de l'accord avec Plug Power, 4 stations de clients existants (dont GCK, Hymulsion et SEVEN) et 1 station pour l'Arabie Saoudite ;
- 10,3 M€ issus des stations en production ou déploiement, signées sur les exercices précédents;
- 0,5 M€ issus des premiers contrats de maintenance ;
- -2,1 M€ lié à l'impact négatif de l'annulation de 2 stations HRS40 (voir ci-dessous).

En parallèle, l'activité historique de Tuyauterie industrielle, complémentaire dans la formation et le développement de compétences clés des stations hydrogène, a contribué à hauteur de 2,9 M€.

La performance annuelle aurait pu être meilleure grâce à la concrétisation attendue de nouvelles commandes liées à des projets importants toujours en phase finale de négociation sur lesquels HRS est bien positionné. Cela aurait également dû compenser l'impact des renégociations avec 2 clients (voir communiqué du 25 juillet 2024), mais les décisions d'appels d'offres ont été décalées de quelques mois. Avec tous ses autres clients, principalement des grands comptes, l'avancement de projets importants a été conforme au calendrier prévu.

5.2. Autres produits et charges opérationnels courants

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	2024.06	2023.06
Autres charges	(157)	(87)
Production stockée	(2 283)	1 110
Production immobilisée	6 267	4 749
Subventions d'exploitation	533	74
Autres produits	6	2
Transferts de charges d'exploitation	11	12
Autres produits et charges opérationnels courants	4 375	5 861

La production immobilisée correspond aux frais de développement des nouveaux modèles de stations à hydrogène activés. Ces dépenses sont principalement des heures de développement internes et des prestations de sous-traitance externes.

5.3. Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	2024	2023
Sous-traitance	(566)	(369)
Redevances de crédit-bail	(170)	(140)
Locations immobilières et charges locatives	(430)	(522)
Locations mobilières et charges locatives	(670)	(554)
Entretien et réparations	(285)	(179)
Primes d'assurances	(245)	(154)
Autres services extérieurs	(216)	(159)
Personnel détaché et interimaire	(2 654)	(2 015)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(962)	(989)
Publicité publications relations publiques	(477)	(286)
Transport	(297)	(221)
Déplacements missions et réceptions	(428)	(474)
Frais postaux et frais de télécommunications	(103)	(59)
Frais bancaires	(158)	(109)
Autres charges externes	(67)	(62)
Charges externes	(7 728)	(6 292)

Le recours à la sous-traitance est lié à la fabrication des stations de ravitaillement en hydrogène.

La croissance des honoraires est essentiellement générée par les nouvelles obligations de la Société à la suite de sa cotation sur le Marché.

5.4. Charges de personnel

En milliers d'euros	2024.06	2023.06
Rémunérations du personnel	(6 400)	(4 760)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(3 676)	(2 488)
Autres charges de personnel	(44)	(25)
Charges de personnel	(10 120)	(7 273)

Les charges sociales incluent 235 K€ de forfait social provisionné à la suite des plans d'attribution d'actions gratuites.

5.5. Effectifs

	2024.06	2023.06
Cadres	58	35
Employés	72	45
Total effectif salariés	130	80

5.6. Rémunération des dirigeants

Le PDG est rémunéré directement par la société.

Sur l'exercice, les charges relatives aux jetons de présence s'élèvent à 15 K€.

5.7. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

En milliers d'euros	2024.06	2023.06
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(2 267)	(922)
Dot. aux provisions d'exploitation	(77)	
Dotations pour dépr. des actifs circulants		(1 180)
Rep./Amt. & Dépr. immo. corporelles	118	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(2 225)	(2 102)

Les dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles se rapportent principalement à l'amortissement des frais de développement sur une durée de 4 ans à compter de leur date d'activation.

5.8. Résultat financier

En milliers d'euros	2024.06	2023.06
Pertes sur créances financières et VMP	(948)	
Pertes de change sur opérations financières	(2)	
Charges financières	(439)	(181)
Dot. dépr. sur actifs financiers	(4 795)	(4 568)
Autres produits financiers	386	274
Reprise sur dépréciation titres - groupe	4 568	1 770
Autres produits et charges financières	(1 229)	(2 705)

5.9. Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2024.06	2023.06
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	129	166
Produits de cession d'immo. corp.	6	16
Subv. invest. virées au résultat de l'ex.	6	
Reprise dépréciation actions propres		43
Produits opérationnels non courants	141	225
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(574)	(164)
VNC des immo. incorp. cédées	(4)	
VNC des immo. corp. cédées	(151)	(2)
Charges opérationnelles non courantes	(729)	(166)
Autres produits et charges opérationnels non courants	(588)	59

5.10. Impôts sur les bénéfices

Impôt courant

Le montant de l'impôt exigible au titre de l'exercice clos au 30.06.24 est nul compte-tenu des pertes fiscales constatées.

Crédit d'impôt Innovation

Le Crédit d'Impôt Innovation est octroyé aux entreprises par l'Administration Fiscale afin de soutenir le développement de nouveaux produits en finançant une partie des dépenses d'innovation engagées. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

La société a sollicité un Crédit d'Impôt Innovation d'un montant de 57 K€.

Le Crédit d'Impôt Innovation est présenté au poste Impôt sur les Sociétés dans le compte de résultat.

Accroissement / allégement de la dette future d'impôt

Dans le cadre de l'allégement de la dette future d'impôt, le solde cumulé des déficits antérieurs reportables est de 29 517 K€ au 30.06.24 dont 13 309 K€ au titre de l'exercice clos écoulé.

5.11. Etat des immobilisations

Au 30.06.24, la valeur brute des immobilisations se détaille comme suit :

En milliers d'euros	2023.06	2024.06	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Autres variations
Frais de développement	4 362	7 588	3 226		
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	229	570	37	(101)	405
Fonds commercial	29	29			
Autres immobilisations incorporelles	400	377	13	(36)	
Immobilisations incorporelles	5 020	8 564	3 276	(137)	405

En milliers d'euros	2023.06	2024.06	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Autres variations
Terrains		1 815			1 815
Constructions		23 476	130		23 346
Installations techniques, matériel & outillage	2 643	3 029	288	(25)	124
Autres immobilisations corporelles		472	546	(380)	305
Matériel de bureau	749	804	155	(100)	
Matériel de transport	56	67	13	(1)	
Matériel informatique	614	617	48	(45)	
Immobilisations corporelles en cours	23 977	4 170	4 637		(24 444)
Avances et acomptes s/imm. corp.	770	0	781		(1 550)
Immobilisations corporelles	28 807	34 449	6 597	(550)	(405)

Les frais de développement correspondent aux dépenses de développement des nouvelles stations hydrogène engagées au titre de l'exercice clos au 30.06.24.

5.12. Etat des amortissements

Au 30.06.24, les amortissements des immobilisations se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	Ouverture	Clôture	Dotation	Diminution Cess Remb.
Amortissements des frais de développement	(927)	(1 968)	(1 041)	
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	(150)	(143)	(90)	97
Amortissements des autres immos incorp.	(37)	(8)	(6)	36
Amortissements des immobilisations incorporelles	(1 114)	(2 119)	(1 138)	133

Dont immobilisations en crédit-bail :

En milliers d'euros	2023.06	2024.06	Dotation	Diminution Cess Remb.
Amortissements des frais de développement	(927)	(1 968)	(1 041)	
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	(150)	(143)	(90)	97
Amortissements des autres immos incorp.	(37)	(8)	(6)	36
Amortissements des immobilisations incorporelles	(1 114)	(2 119)	(1 138)	133

En milliers d'euros	2023.06	2024.06	Dotation	Diminution Cess Remb.
Amortissements des constructions		(666)	(666)	
Amortissements install tech. matériel & outil.	(693)	(903)	(233)	23
Amortissements du matériel de bureau	(431)	(217)	142	72
Amortissements du matériel de transport	(54)	(55)	(3)	1
Amortissements du matériel informatique	(276)	(342)	(105)	38
Amortissements des immobilisations corporelles	(1 454)	(2 183)	(1 129)	399

5.13. Stocks et dépréciation des stocks

En milliers d'euros	2024.06			2023.06		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Stocks M fournitures et aut. Approvisionnements	1 341		1 341	1 040		1 040
Produits intermédiaires finis	492		492	2 776		2 776
Stocks et en-cours	1 833		1 833	3 816		3 816

Les stocks de matières et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les produits finis et en cours de production sont évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise.

Les stocks et en cours de production sont le cas échéant dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle, selon une approche au cas par cas, au regard de la qualité des produits, à la date de clôture de l'exercice.

5.14. Clients et autres actifs courants

En milliers d'euros	2024.06			2023.06		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Avances et acomptes versés sur commandes	2 946		2 946	8		8
Clients et comptes rattachés	51 602	(1 248)	50 355	37 960	(1 248)	36 713
Créances d'exploitation	54 548	(1 248)	53 300	37 968	(1 248)	36 721
Créances fiscales hors IS	2 321		2 321	2 219		2 219
Etat Impôt sur les bénéfices	124		124	112		112
Comptes courants				3		3
Autres créances	52		52	1 576		1 576
Charges constatées d'avance	219		219	173		173
Autres actifs courants	2 716		2 716	4 082		4 082
Actif circulant	57 263	(1 248)	56 016	42 050	(1 248)	40 803

Sur le compte Clients et comptes rattachés de 50,3 M€, environ 25 M€ concernent deux clients spécifiques comme déjà annoncés le 30 avril 2024. S'agissant du premier client, HRS a communiqué le 20 juin 2024, en annonçant la signature d'un avenant à l'accord-cadre avec pHYnix pour la livraison de 6 stations d'ici fin 2027, d'une valeur totale de 12,5 M€. Pour le second client, la démarche de renégociation qui a pour objet de faciliter la gestion de trésorerie de ce client se poursuit comme annoncé lors des résultats semestriels. Il est important de souligner que pour sa part, HRS a respecté ses obligations contractuelles.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'accord-cadre signé avec ce client, HRS a notamment déjà procédé à la commande des composants nécessaires à la fabrication des stations hydrogène faisant l'objet de l'accord-cadre et a débuté leur assemblage, mais n'a effectué aucune livraison de stations dans l'attente des paiements dus.

En l'absence d'éléments factuels laissant à penser que ces créances pourraient devenir irrécouvrables, HRS a décidé de ne pas déprécier les créances de ce client. En tout état de cause, l'impact sur les états financiers serait limité à la marge constatée sur les contrats avec ce client.

5.15. Etat des échéances des créances

Au 30.06.24, les créances s'analysaient ainsi :

En milliers d'euros	2024.06	< 1 an	> 1 an
Avances et acomptes versés sur commandes	2 946	2 946	
Clients et comptes rattachés	51 602	43 990	7 612
Clients et comptes rattachés	54 548	46 936	
Créances fiscales hors IS	2 264	2 264	
Etat Impôt sur les bénéfices	182	182	
Autres créances	52	52	
Charges constatées d'avance	219	219	
Autres actifs courants	2 716	2 716	
Total Créances	57 263	49 651	7 612

5.16. Charges à payer et produits à recevoir

Les charges à payer s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2024.06	2023.06
Factures non parvenues	12 604	11 408
Charges à payer – Congés payés	552	350
Charges à payer – Charges sociales sur congés payés	276	175
Charges à payer – Charges sociales jours RTT	27	16
Impôt et taxes à payer	24	54
Jetons de présence à payer	15	15
Intérêts comptes courants à payer	38	
Intérêts courus à payer	25	7
Charges à payer	13 561	12 025

Les produits à recevoir s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2024.06	2023.06
Factures à établir	18 951	20 942
Avoirs à recevoir	14	5
Coupons à recevoir	609	324
Subventions à recevoir	2	
Etat – Produit à recevoir	571	121
Produits à recevoir	20 147	21 392

5.17. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent uniquement des charges d'exploitation.

5.18. Capital social

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat net	Capitaux propres
30/06/2022	15 160 851	1 516	66 520	(2 288)	(1 653)	64 095
Affectation du résultat N-1				(1 653)	1 653	
Var. de capital en numéraire et souscrip	21 900	2	(2)			(7 246)
Résultat					(7 246)	(7 246)
Autres				0	0	
30/06/2023	15 182 751	1 518	66 518	(3 941)	(7 246)	56 849
Affectation du résultat N-1				(7 246)	7 246	
Var. de capital en numéraire et souscrip	103 300	10	(10)			(13 354)
Résultat					(13 354)	(13 354)
30/06/2024	15 286 051	1 529	66 508	(11 187)	(13 354)	43 664

5.19. Etat des provisions pour Risques et Charges

Au 30 juin 2024, la société HRS a conservé une provision pour risque dans le cadre d'un litige suite à des défaillances dans l'exécution d'une commande par la société AEI au cours des exercices précédents. La provision est inscrite dans les comptes pour 65 K€.

5.20. Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	2023.06	2024.06	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit	19 346	21 953			2 607
Endettement non courant	19 346	21 953			2 607
Emprunts auprès établis. de crédit	1 625	3 678	6 915	(2 255)	(2 607)
Autres emprunts et dettes assimilées		276	276		
Intérêts courus sur emprunts	1	15	15		
Concours bancaires dettes	6	9			3
Endettement courant	1 632	3 979	7 206	(2 255)	(2 603)

Suivi des soldes restants dû à la clôture

Emprunts	Objet	Nominal	Taux	Date	Durée	2024.06	2025.06	2026.06	2027.06	2028.06
CCO	Innovation	300	1,45%	oct-19	5,50 ans	(52)				
CIC	Stations H2	300	1,87%	oct-19	5 ans	(21)				
CCO	PGE	300	0,25%	mai-21	5 ans	(112)	(51)	0		
BRA	PGE	150	0,57%	mai-21	5 ans	(55)	(25)	0		
CIC	PGE	375	0,70%	mai-21	5 ans	(139)	(63)	0		
BNP	PGE	90	0,75%	mai-21	5 ans	(34)	(16)	0		
BPI	PGE	200	1,80%	juil-21	5 ans	(90)	(40)	(40)		
CCO	Construction	4000	1,03%	févr-22	15 ans	(3 783)	(3 492)	(3 198)	(2 901)	(2 600)
CIC	Construction	4000	1,07%	févr-22	15 ans	(3 928)	(3 639)	(3 347)	(3 076)	(2 753)
BNP	Construction	4000	1,05%	févr-22	13 ans	(3 784)	(3 493)	(3 199)	(2 902)	(2 601)
BRA/SG	Construction	4000	1,10%	févr-22	15 ans	(3 904)	(3 616)	(3 323)	(3 028)	(2 730)
BPI	Commercial	1 000	3,17%	avr-22	7 ans	(1 000)	(800)	(600)	(400)	(200)
BPI	Innovation	1 000	1,33%	juin-22	5,5 ans	(650)	(450)	(250)	(50)	
BPI	Trésorerie	1 000	1,53%	mai-22	3 ans	(333)	0			
CRCA	PGE	220	0,55%	mai-21	6 ans	(101)	(46)	0		
BPI	Innovation	100	0,72%	mars-21	8,25 ans	(95)	(60)	(40)	(20)	
CCO	Outil industriel	600	3,95%	avr-23	7 ans	(518)	(438)	(356)	(270)	(181)
CA	Outil industriel	610	3,95%	avr-23	7 ans	(520)	(439)	(355)	(267)	(176)
BRA/SG	Outil industriel	820	3,95%	mai-23	7 ans	(656)	(498)	(334)	(163)	
CA	Matériel informatique	330	3,85%	mai-23	5 ans	(264)	(200)	(134)	(65)	
CCO	Matériel informatique	330	3,85%	juin-23	5 ans	(277)	(212)	(144)	(73)	
BNP	Equipement	820	3,95%	mars-24	4,5 ans	(693)	(536)	(374)	(204)	(28)
LCL	Equipement	1000	4,35%	nov-23	4,5 ans	(909)	(722)	(527)	(323)	(110)
CCO	Equipement	525	4,65%	mars-24	5 ans	(509)	(413)	(312)	(207)	(96)
SG	Equipement	525	4,75%	mars-24	5 ans	(502)	(405)	(304)	(198)	(87)
BNP	Equipement	525	4,60%	févr-24	5 ans	(500)	(302)	(85)		
LCL	Equipement	525	3,65%	févr-24	5 ans	(501)	(403)	(301)	(195)	(85)
BPI	Innovation	800	4,04%	mars-24	8 ans	(800)	(800)	(800)	(640)	(480)
SG	Travaux nouveau siège	300	4,86%	avr-24	7 ans	(300)	(263)	(224)	(184)	(141)
BNP	Travaux nouveau siège	300	4,80%	juin-24	7 ans	(300)	(263)	(224)	(184)	(141)
CCO	Travaux nouveau siège	300	4,85%	juin-24	7 ans	(300)	(266)	(228)	(187)	(145)
Totaux		29345				(25 631)	(21 953)	(18 699)	(15 537)	(12 555)

5.21. Fournisseurs et comptes rattachés

En milliers d'euros	2023.06	2024.06
Charges à payer	15	15
Autres passifs non courants	15	15
Dettes fournisseurs	7 389	9 285
Factures non parvenues	11 408	12 604
Fournisseurs et comptes rattachés	18 797	21 889
Avances, acomptes reçus sur commandes	837	485
Dettes sociales	1 498	1 907
Dettes fiscales hors IS	6 906	8 513
Comptes courants groupe		3 153
Dettes s/ acquis. d'actifs	3 985	2 056
Autres dettes	4	38
Produits constatés d'avance	2 588	1 692
Autres passifs courants	15 818	17 843
Total	32 598	39 720

5.22. Engagements hors-bilan

Engagements retraites

La Société ne comptabilise pas de provisions pour indemnités de départs à la retraite.

Le montant des engagements est de 106 K€ pour l'exercice clos au 30.06.24 et les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.61%
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 1%
- Taux de charges sociales patronales : 45%
- Table de mortalité INSEE 2014 - 2016

Crédits-baux

Au 30.06.24, les engagements de crédits-baux se présentaient comme suit :

En milliers d'euros	Matériel et outillage	Matériel de transport	Total
Valeur d'origine		717	717
Amortissements		(325)	(325)
- Cumuls exercices antérieurs		(161)	(161)
- Dotations de l'exercice		(163)	(163)
Redevances payées		(390)	(390)
- Cumuls exercices antérieurs		(225)	(225)
- Exercice		(165)	(165)
Redevances restantes à payer		(419)	(419)
- à 1 an au plus		(107)	(107)
- entre 1 et 5 ans		(311)	(311)
Valeur résiduelle		393	393
- à 1an au plus		216	216
- entre 1 et 5 ans		0	0
- à plus de 5 ans			

En cas de levée d'option d'achat, les crédits-baux seront immobilisés en actif immobilisé en tant que matériels de transport.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Banque	Montant initial de la dette	Date de fin d'échéance de la garantie	Nature des garanties données	Reste dû au 2024.06
Crédit Coopératif	300	avr.-25	Nantissement de fonds de commerce / Caution FEI et SOMUDMEC de 30 K€ chacun	52
CIC	300	Mars-25	Nantissement de fonds de commerce / Caution BPI 40%	21
Crédit Coopératif	300	avr.-26	Garantie de l'Etat français 90%	112
BRA	150	avr.-26	Garantie de l'Etat français 90%	55
CIC	375	avr.-26	Garantie de l'Etat français 90%	139
BNP	90	avr.-26	Garantie de l'Etat français 90%	34
BPI	200	Août-26	Garantie de l'Etat français 90%	90
Crédit Coopératif	4 000	Fév.37	Hypothèque conventionnelle de 4 M	3 783
CIC	4 000	Fév.37	Hypothèque conventionnelle de 4 M	3 928
BNP	4 000	Fév.37	Hypothèque conventionnelle de 4 M	3 784
BRA	4 000	Fév.37	Aucune garantie	3 904
BPI	1 000	Mars 29	Caution BPI/FEI	1 000
BPI	1 000	Sept 27	Aucune garantie	650
BPI	1 000	Mai 26	Caution BPI	333
CRCA	220	avr.-27	Garantie de l'Etat français 90%	101
BPI	100	Mars-29	Caution BPI	95
Crédit Coopératif	600	Juin 30	Caution SOMUDIMEC 50%	518
CA	610	Juin 30	Caution BPI 40%/Nantissement de fonds de commerce	520
BRA	820	Juin 28	Caution BPI 40%/Nantissement de fonds de commerce	656
CA	330	Juin 30	Caution BPI 40%/Nantissement de fonds de commerce	264
Crédit Coopératif	330	Juin 28	Caution SOMUDIMEC 50%	277
BNP	820	Aout 28	Nantissement de fonds de commerce	693
LCL	1 000	Nov 28	Garantie BPI France et nantissement fonds de commerce	909
CCOP	525	Mars 29	Nantissement de fonds de commerce/Caution SOMUDMEC de 50%	509
SG	525	Mars 29	Aucune garantie	502
BNP	525	Mars 29	Nantissement fonds de commerce	500
LCL	525	Fév 29	Garantie BPI France et Nantissement de fonds de commerce	501
BPI	800	Mars 32	Aucune garantie	800
SG	300	Juillet 31	Pas de garantie	300
BNP	300	Juin 31	Hypothèque conventionnelle	300
CCOP	300	Juillet 31	HCNR pour un montant de 300k€ / Caution Somudimec de 50% pour un montant de 300k€ / Caution Somudimec de 50%	300

Autres engagements donnés

Néant

Autres engagements reçus

En milliers d'euros

Banque	Nature des garanties reçus	Montant
CIC	Factoring	40
Société générale	Caution de retenue de garantie chantier client cessant de produire ses effets à l'expiration d'une année après l'achèvement des travaux	61
BNP	Cautions et avals	339

Contrats de stocks sécurisés

La Société a signé en juin 2022 un contrat de stock sécurisé avec Burckhardt, fabricant de compresseurs. Ce contrat prévoit d'une part l'engagement de Burckhardt de porter un stock tampon de compresseurs disponibles à un prix fixe pendant 2 ans et d'autre part l'engagement de la Société de payer la totalité de ce stock dans les 12 mois qui suivent sa mise à disposition.

Au 30 juin 2024, ce stock sécurisé représente un engagement estimé à 1,8 M€. Par ailleurs, la Société est en négociation des contrats de stocks sécurisés avec les fournisseurs de ses principaux composants. Ces contrats auront pour vocation à couvrir les besoins pour la production de stations entre 2024 et 2025.

5.23. Transactions avec les parties liées

Conformément à la norme IAS 24, la Société communique les transactions réalisées entre parties liées. Les transactions avec les parties liées concernant les opérations commerciales et financières réalisées entre la Société, sa société mère la Holding HR et ses sociétés sœurs les SCI HR, HR2 et HR3.

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la sous-location commerciale des locaux utilisés par la Société. Cette sous-location est réalisée par la holding HR,
- la refacturation de prestations de direction fournies par la holding HR,
- la convention de trésorerie liant la Société avec sa société mère la Holding HR et les SCI HR, HR2 prévoyant la possibilité aux bénéficiaires de la convention de conclure entre elles des prêts et avances de trésorerie, rémunérées au taux maximum fiscalement déductible.

En milliers d'euros	2024.06	2023.06
Locations immobilières	(323)	(338)
Intérêts compte courant	(38)	
Autres produits financiers		1
Autres créances	3	5
Compte courant	(3 191)	

5.24. Charges de formation

En milliers d'euros

Catégories de formation	Versements 2023/2024
Sécurité /secourisme/risques	62
Médias sociaux/codir+form tuteur+animation équipe	50
Logiciel/matériel/compétences	66
HRSCHOOL Formation	7
Total	185

5.25. Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros	2024.06	2023.06
Honoraires HT facturés au titre du contrôle légal des comptes	48	32
Honoraires HT facturés au titre des autres prestations de services	21	19
Honoraires des commissaires aux comptes	69	51